



CLASSIQUES
GARNIER

MARTINET (Aline), « Conclusion de la troisième partie », *Enfermer et Punir. Histoire des prisons et des prisonniers des Alpes-Maritimes (1792-1939)*

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-15945-2.p.0663](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-15945-2.p.0663)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2024. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Tout au long du XIX^e siècle, la peine carcérale devient la base du système pénal, elle remplace les châtiments et les souffrances physiques infligées au condamné tout en demeurant une peine corporelle imposant des privations. Dès l'entrée, le prisonnier est dépouillé de ce qu'il porte et il endosse une tenue carcérale qui l'uniformise aux autres. Les nombreuses privations carcérales portent sur des éléments de la vie quotidienne qui peuvent être une source de plaisir pour le reclus. Ces privations s'étendent du rationnement de la nourriture, à l'inconfort du mobilier cellulaire, jusqu'à l'impossibilité de regarder par la fenêtre pour se distraire. Au-delà de la privation de liberté, la prison devient un lieu de frustration où le temps ne s'écoule pas comme au dehors. Finalement le reclus est confronté à l'empêchement du bonheur et, pour survivre enfermé, il est contraint de s'adapter aux privations en attendant la sortie. Il doit faire face à la monotonie et à la répétition des jours tout en espérant, par son travail, cantiner un peu de confort.

Bien que la mission première de l'institution carcérale soit de garder les corps intacts en attendant leur sortie et qu'elle ait pour vocation d'améliorer les conditions de détention, l'univers pénitentiaire est pathogène et les maladies sont nombreuses. À la promiscuité des lieux de détention en commun de la première moitié du XIX^e siècle, succède l'isolement et la solitude à Grasse, à partir de 1846, et à Nice en 1887. Dès lors, garder les corps enfermés ne consiste plus seulement à préserver les détenus des maladies mais aussi à prévenir les tentatives suicidaires et les passages à l'acte. Parallèlement, la propreté entre en prison, l'hygiène, les soins du linge et le nettoyage des corps devient une priorité pour assainir le corps social. À la mission purificatrice s'ajoute celle de la correction des individus qui sont l'objet d'une stricte discipline carcérale.